

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du JEUDI 13 DECEMBRE 2018

Le Conseil Municipal s'est réuni jeudi 13 décembre 2018 en session ordinaire sous la présidence de Philippe MEYZONET Maire.

Etaient présents :

Messieurs et Mesdames Jean ARNAUD, Pascal CHAPELLE, Stéphane DARLE, Noëlle EYRAUD, Dimitri FOURNERIE, Jean GRANGHON, Cédric MARTIN, Philippe MEYZONET, Sandrine RABASTE.

Absente : Mme TANGHE Laëtitia

Secrétaire de séance : M. Jean GRANGHON

1- Approbation du compte-rendu du dernier conseil municipal

Le conseil valide à l'unanimité le compte rendu du conseil municipal du 16 novembre 2018

2- Choix du maître d'œuvre pour les travaux de dessertes forestières :

Concernant les projets d'aménagement de voirie forestière ayant fait l'objet d'une demande de subvention suivis d'un accord en décembre 2017, Mr le Maire rappelle qu'il faut choisir un maître d'œuvre. En ce sens, une consultation a été lancée le 06 Décembre 2018, avec une date limite de retour des offres, fixée au Mercredi 13 Décembre 2018 à 16 heures 30.

3 offres ont été reçues : GPF, Virginie Monatte, Sylvenergie.

Après étude, le CM délibère et choisit le mieux disant, à savoir le GPF.

Ces travaux de dessertes forestières sont divisés en quatre lots :

- Lot 1 : Chemin de Peygut – Tronçon 1 : de la gare de la Souchère aux 4 chemins sur la commune de FELINES soit l'aménagement de 840 ml de route forestière et 800 m² de places de dépôt
- Lot 2 : Chemin de Peygut – Tronçon 2 : des 4 chemins à la route de Champvieille sur les communes de FELINES et BONNEVAL soit l'aménagement de 490 ml de route forestière et 150 m² de places de dépôt
- Lot 3 : Chemin reliant Estables à la D 906 sur la commune de FELINES soit l'aménagement de 1 250 ml de route forestière, 800 ml de piste de débardage et 2 650 m² de places de dépôt
- Lot 4 : Chemin de la Petite Violeyre sur la commune de BONNEVAL soit l'aménagement de 550 ml de route forestière et 500 m² de places de dépôt

3- Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2019

Monsieur le Maire expose l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités territoriales et propose, en conséquence, au Conseil de permettre d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% avant l'adoption du Budget primitif 2019.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise jusqu'à l'adoption du Budget primitif 2019 le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

4 - Délibération modificative Budget Communal

Afin de régler des factures correspondantes aux investissements réalisés en 2018 inscrits en reste à réaliser au budget primitif 2019, il est nécessaire d'ajuster certains comptes et de prévoir les crédits nécessaires pour effectuer les paiements. Il en ressort :

Compte 203 : diminution de crédits de 20 000 €

Compte 231-91 : diminution de crédits de 5 000€

Compte 231.96 : augmentation de crédits de 20 000€

Compte 20413-95 : augmentation de crédits de 5 000€

5 - Point sur le personnel

M. le maire fait le point sur les arrêts maladie de deux agents et les remplacements en cours.

6 - Participation de la commune aux frais de mutuelle santé

Une participation financière de la commune pour l'année 2019 se fera sur la cotisation due à titre individuel pour l'agent adhérent sur la garantie VIVA 1 responsable et labellisée ANI. Elle se fera à hauteur de 50% de la garantie VIVA 1, soit 13.72€ par mois et sera révisable chaque année en fonction de la nouvelle cotisation établie par MUTUALIA pour cette garantie VIVA1. Elle sera versée aux agents qui adhèrent à cette mutuelle.

7 - Cérémonie des vœux

Mr le Maire informe le CM que la cérémonie aura lieu le 13 janvier 2019 à 11h à la salle polyvalente de Félines.

8 - Questions diverses

Carte communale

M. le Maire présente au CM les propositions du cabinet Réalités. Une réunion de travail sera organisée en début d'année avec certains propriétaires et exploitants agricoles concernés par le périmètre.

Aménagement du chemin de Mortessagne

Suite à la délibération 092-2018 donnant autorisation de lancer une consultation par devis pour les travaux d'aménagement du chemin rural, le conseil décide des entreprises auxquelles il sera demandé un devis.

Convention d'assistance par INGé43

Suite aux dégâts des orages du printemps dernier, une proposition d'assistance de l'organisme INGé43 avec le département de la Haute Loire est proposée à la commune concernant les travaux d'aménagement des accotements de Chamborne à prévoir. Après en avoir délibéré le conseil accepte la proposition et donne tous pouvoirs au maire pour signer la convention et tout document y référent.

La séance est levée à 17 heures 00